

## Note aux organisateurs de BICP

Lors des deux dernières réunions de la CUNCA, le règlement du BICP a été évoqué et quelques modifications sont intervenues. Indépendamment du règlement, quelques rappels ont eu lieu. Tous ces éléments sont applicables dès cette saison d'automne 2016.

-----

Un conducteur ne peut présenter plus de 5 chiens à l'épreuve.

Même s'il est forcément demandé en amont, accordé et donc inscrit au calendrier, Le CACIT ne peut être délivré que si l'épreuve réunit au minimum 18 chiens.

Si le CACIT est mis en compétition, la présence d'au moins 2 juges qualifiés est obligatoire en cas de barrage.

A ce jour, ce CACIT (qualification FCI : CACIT des épreuves de chasse) ne peut être délivré qu'aux chiens continentaux.

Si le juge examine les chiens dans une seule discipline (terre ou eau), il ne peut juger au maximum que 16 chiens dans la journée. S'il examine les chiens dans les deux disciplines (terre et eau), il ne peut juger au maximum que 8 chiens dans la journée.

Biotope - même si le plan d'eau parfait n'existe pas, celui-ci doit néanmoins respecter des conditions incontournables : sa surface doit être suffisante pour permettre des parcours diversifiés, la végétation aquatique quelle qu'elle soit doit être suffisamment fournie en bordure, le niveau d'eau doit obliger le chien à travailler en nageant, le tout permettant à l'épreuve de se dérouler comme indiqué au règlement.

### *Coupe de France de Chasse Pratique 2016 (ex finale des BICP)*

Tous les chiens titulaires d'une 1<sup>er</sup> catégorie, quelle que soit la date d'obtention, peuvent participer à l'épreuve.

Sont également admis à participer les chiens titulaires d'un 1<sup>er</sup> prix en épreuve terre et eau ou d'un 1<sup>er</sup> prix en épreuve complète obtenu dans un pays membre de la FCI ou reconnu par elle.

#### Rappel

- CR CUNCA du 05 janvier 2016 : « ... Attribution du CACIT dans un BICP : la Commission se réserve le droit de l'attribuer ou pas mais, dans tous les cas, au moins dix-huit (18) chiens devront participer à l'épreuve. Actuellement le CACIT au BICP ne peut être attribué qu'aux chiens d'arrêt continentaux .... »
- N'oubliez pas de nous faire parvenir vos résultats très rapidement ! (resultats@unca.net).